

L'URBANISME



principal enjeu du nouveau mandat

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), adopté définitivement par le Parlement le 20 février, comporte de nombreuses modifications des règles d'urbanisme avec notamment la suppression du coefficient d'occupation des sols, le transfert de l'instruction du droit des sols (permis de construire) et de la compétence PLU aux intercommunalités.

L'urbanisme, envisagé dans le cadre d'un travail partenarial entre les communes et les communautés de communes, va ainsi se présenter comme un des chantiers majeurs de ce mandat. Vos maires, vos conseillers municipaux, vos conseillers communautaires, seront amenés à s'approprier et à travailler sur ces thématiques.

Ils faciliteront la cohérence et la complémentarité des projets communaux et intercommunaux, sur la base d'une stratégie commune et partagée. Penser globalement, agir localement, telle est la méthode initiée ici. Elle est basée sur une approche globale et équilibrée des territoires, qui permettra une meilleure lisibilité pour la population. Les dimensions économique, sociale et environnementale, seront appréhendées avec une vision de 15 à 20 ans permettant de concevoir un développement maîtrisé face aux changements, qu'ils soient subis ou souhaités. Cette méthode offrira enfin la possibilité d'asseoir une identité forte du Pays des Portes du Haut-Doubs.



UNE VISION DE 15 À 20 ANS